

Mediapart a eu accès à de nouveaux éléments de l'enquête pour viol visant Gérard Darmanin. Des documents contredisent plusieurs aspects de sa défense. Lors de son audition chez les juges, mi-décembre, le ministre de l'intérieur a changé de version concernant un échange de SMS clé de l'affaire, dans lequel la plaignante l'accuse d'avoir « abusé de sa position ». Il a aussi avancé de nouvelles explications pour justifier des éléments embarrassants. Révélations.

C'est l'une des deux affaires d'abus de pouvoir qui a visé Gérard Darmanin depuis son entrée au gouvernement. Relancée en juin 2020 après un classement sans suite en février 2018, la plainte de Sophie Patterson-Spatz fait désormais l'objet d'une information judiciaire pour « viol », confiée à la juge d'instruction Mylène Huguet.

Dans cette affaire, des SMS, un courrier adressé à la ministre de la justice de l'époque et des témoignages suggèrent que l' élu aurait pu user de son pouvoir – réel ou supposé – pour obtenir des faveurs sexuelles de la militante, venue au siège de l'UMP demander de l'aide dans un dossier judiciaire. Une relation contrainte selon elle ; « consentie » selon lui.

Mediapart a pu consulter le dossier de l'enquête préliminaire et les auditions chez les juges de la plaignante (le 28 octobre) et de Gérard Darmanin (le 14 décembre) : Le dossier d'enquête fait apparaître un autre visage de Gérard Darmanin que celui de jeune chargé de mission de l'UMP, naïf et inexpérimenté, qu'il avait montré aux enquêteurs en 2018.

Les SMS échangés à l'époque avec la plaignante le montrent insistant, à rebours de sa défense.

Lors de son audition chez les juges, il a par ailleurs changé de version concernant un échange de SMS clé de l'affaire, dans lequel la plaignante l'accuse d'avoir « abusé de sa position ».

Il a aussi avancé de nouvelles explications pour justifier des éléments embarrassants et avancé un motif politique à la plainte de Sophie Patterson.

Dans ce dossier, le ministre de l'intérieur est actuellement placé sous le statut de « témoin assisté ». Ce statut, intermédiaire entre le simple témoin et la mise en examen, pourrait évoluer dans la procédure si des « indices graves ou concordants » étaient réunis.

Contactés par Mediapart, les avocats de Gérard Darmanin – qui bénéficie de la présomption d'innocence –, n'ont souhaité faire « aucun commentaire » sur le fond du dossier. Me Mathias Chichportich et Pierre-Olivier Sur font savoir que leur client, « nommé visé par une plainte avec constitution de partie civile, ne pouvait être entendu en qualité de simple témoin » et que « le statut de témoin assisté est donc le plus favorable dont il puisse bénéficier ». Cela « démontre que les juges estiment qu'aucune infraction ne peut lui être reprochée », estiment-ils.

Sollicitée, Me Marjolaine Vignola, avocate de la plaignante aux côtés d'Élodie Tuailon-Hibon, juge de son côté que ce statut « permet à l'institution judiciaire de montrer qu'elle prend en compte la plainte de [leur] cliente, que la procédure avance, sans pour autant risquer d'entraîner la démission de Gérard Darmanin, puisque, selon Emmanuel Macron, si un membre du gouvernement est mis en examen, alors il doit le quitter ».

Les faits remontent à mars 2009. À l'époque, Gérard Darmanin, 26 ans et étoile montante de l'UMP, est chargé de mission au service juridique du parti et conseiller municipal de Tourcoing. Sophie Patterson-Spatz, 37 ans, est adhérente du mouvement.

Condamnée en 2003 pour « tentative de chantage », « appels téléphoniques malveillants » et « menaces de mort » dans une affaire l'opposant à son ex-compagnon, elle se bat depuis plusieurs années pour contester cette décision et a entamé de nombreuses démarches (recours en justice, courriers à des élus). En mars 2009, sortant de « quatre ans de dépression » à cause de cette condamnation qu'elle vit comme une « injustice », elle se rend au siège de son parti, l'UMP, pour obtenir de l'aide. Elle est reçue par

Marie-Chantal Schwartz, à qui elle explique sa situation. Sur place, cette cadre de l'UMP l'orienta vers Gérard Darmanin, qu'elle lui présente comme « un spécialiste des affaires juridiques ».

Lors de leurs auditions chez les juges, Gérard Darmanin et Sophie Patterson ont livré des versions qui s'opposent jusque dans les moindres détails.

La plaignante affirme avoir remis « un dossier » à l' élu lors de leur rencontre à l'UMP ; lui assure que non. Elle a déclaré avoir reçu un appel de Gérard Darmanin « entre 20 minutes et une demi-heure après » ce rendez-vous, et avoir été surprise qu'il la recontacte « aussi tôt ». Selon elle, l' élu lui aurait dit que son « dossier allait être analysé » et l'aurait « invitée à dîner ». Elle dit avoir proposé plutôt « un déjeuner ou un café », il aurait alors indiqué que son emploi du temps ne lui permettait pas et elle aurait donc accepté le dîner. Il l'aurait rappelée « trois ou quatre jours après » pour l'informer qu'il avait réservé « Chez Françoise », un restaurant qu'elle ne connaissait pas. Lui a au contraire expliqué aux juges que « dans [son] souvenir », c'est elle qui lui aurait « proposé d'aller dîner », même s'il a pu trouver le lieu. Sophie Patterson soutient ne pas avoir revu Gérard Darmanin jusqu'au soir des faits ; lui assure « l'avoir vue dans une grande réunion organisée par l'UMP à l'Assemblée nationale ».

Le soir des faits, le 17 mars 2009, au restaurant « Chez Françoise », ils n'ont parlé que de son dossier judiciaire, que l' élu semblait avoir déjà lu et connaître « par cœur », a-t-elle affirmé à la juge. « Il a dit qu'il allait s'occuper de mon dossier [...], qu'il savait ce que c'était de vivre une injustice. Il m'a parlé de son grand-père tirailleur. [...] Il m'a dit qu'il allait me présenter Nicolas Sarkozy [...], qu'il allait m'aider ». À la fin du dîner, il lui aurait pris la main en lui disant : « Vous aussi, il va falloir m'aider ». « Dévastée », dit-elle, elle est alors descendue aux toilettes.

Gérard Darmanin affirme au contraire qu'ils ont « parlé de plein de choses », que leur relation était celle « de militants » de l'UMP, et qu'il ne connaissait pas Nicolas Sarkozy à l'époque. Il assure qu'après son passage aux toilettes, elle se serait assise à côté de lui et lui aurait « plusieurs fois mis la main sur les genoux, les cuisses et sur les parties intimes ».

La plaignante explique qu'il lui a demandé « une dernière faveur » : « l'accompagner au club échangiste Les Chandelles ». À la juge, elle a indiqué qu'elle n'avait « pas envie » d'y aller et qu'elle l'a accompagné parce qu'elle voulait que son dossier « soit examiné ». Elle dit qu'ils s'y sont rendus « en taxi », il soutient qu'ils y sont allés « dans sa voiture, une Mercedes », qu'elle conduisait.

Elle relate qu'elle portait ce soir-là un « pantalon en cuir de marque Jitrois » (ce qu'a aussi indiqué son ex-mari en audition) ainsi qu'« un body col roulé Woolford », et qu'elle a espéré ne pas pouvoir rentrer dans le club échangiste avec cette « tenue ». Elle explique qu'elle s'était déjà rendue une fois dans ce club avec un client, à l'époque où elle était escort-girl. Selon elle, c'est parce que Gérard Darmanin était « un habitué », que le portier les a finalement laissés rentrer. Lui dément et affirme qu'elle n'était « plutôt pas en pantalon », sans plus de détails.

Elle assure qu'une fois dans le club échangiste, elle a fait « le maximum pour l'éviter » en se rendant au bar et, à plusieurs reprises, au fumoir. Lui conteste : « Elle n'a pas cherché à m'éviter. Nous nous sommes embrassés et elle m'a dit qu'elle avait envie de moi ». Elle assure au contraire lui avoir dit qu'elle voulait rentrer et que son mari l'attendait.

L'ancien maire de Tourcoing prétend qu'elle lui a ensuite demandé de l'amener à son domicile et qu'il lui aurait « proposé d'aller à l'hôtel » étant donné qu'à Paris il vivait chez sa mère. Elle dément et affirme qu'elle n'avait pas envie d'avoir des relations sexuelles avec lui, qu'il lui aurait à nouveau assuré pouvoir l'aider dans son dossier et aurait encore ajouté : « Moi aussi, il va falloir m'aider ».

Une fois à l'hôtel, situé à 250 mètres du club, elle lui a demandé d'aller acheter plusieurs produits de toilette. En espérant qu'à cette heure tardive, il « allait renoncer » ensuite à avoir un rapport sexuel, a-t-elle dit à la juge. Uniquement parce qu'elle voulait « se laver », a assuré de son côté Gérard Darmanin.

Elle déclare que lorsqu'il est revenu avec les produits, elle était toujours assise sur le bord du lit, habillée. Lui prétend l'inverse : « Elle était dans la salle de bains toute nue », puis elle en est sortie « en sous-vêtements et en talons aiguilles ». Elle affirme qu'il a réclamé des relations sexuelles avec elle sans préservatif, qu'elle aurait refusé et qu'à sa demande elle aurait fouillé dans son costume où elle aurait trouvé de nombreux préservatifs, pris vraisemblablement au club échangiste. « C'est faux, conteste-t-il. Elle a pris un préservatif qui était dans son sac. »

Pendant le rapport sexuel, Gérald Darmanin l'a décrite comme prenant « les choses en mains », « command[ant] ses gestes avec assurance ». Elle dit au contraire s'être « mise ailleurs », « en mode automatique » : « Ça m'a paru interminable ». Elle assure avoir dit plusieurs fois à Gérald Darmanin, au cours de la soirée, qu'elle voulait rentrer car son mari l'attendait et avoir « pensé » à plusieurs reprises à partir, sans y parvenir.

Dès le dîner « Chez Françoise », « je suis descendue aux toilettes, je me suis assise par terre et je n'arrivais plus à respirer. Je suffoquais. [...] Je me suis dit que c'était un vrai con et je voulais me barrer », a-t-elle expliqué en audition. Même récit pour l'hôtel, où elle a cru qu'elle arriverait « à [se] casser », dit-elle, sans en avoir « eu la force ». « Je l'ai suivi en mode robot. [...] Je n'ai pas eu le choix, ce dossier c'était ma vie. Être innocentée aurait été la seule chose qui puisse me redonner la vie ».

« Ce qui interpelle est bien évidemment l'incapacité de Madame Patterson à s'extraire de cette chambre d'hôtel, mais elle était dans une situation de soumission passive et d'emprise dans l'espoir de son innocence, en état de choc avec troubles dissociatifs », complète la psychologue ayant procédé à l'expertise de la plaignante.

Il relate qu'après le rapport sexuel, ils ont dormi l'un contre l'autre, et qu'il est parti « le premier » le lendemain parce qu'il devait travailler. Elle dit au contraire qu'ils n'ont pas dormi et que c'est elle qui est partie la première. « Avant de partir de la chambre d'hôtel, je lui ai demandé si c'était que moi, et il m'a répondu que cela lui était déjà arrivé. Là, j'ai halluciné. Ça m'a fait cependant du bien de savoir que je n'étais pas la seule », a-t-elle déclaré à la juge. « Ceci n'a pas existé », a contesté Gérald Darmanin.

Entre son audition chez les policiers, en février 2018, et son audition chez les juges, Gérald Darmanin n'a pas montré tout à fait le même visage. Face aux policiers, le ministre s'était dépeint en « simple chargé de mission » de 26 ans « embauché depuis quelques semaines » seulement à l'UMP, dénué de pouvoir, et sollicité par une femme « plus âgée », « tenace, déterminée et avec une forte personnalité ». D'après son témoignage, c'est Sophie Patterson qui aurait été à l'initiative à chaque étape de la soirée, et c'est elle encore qui aurait eu « un comportement dominant » durant le rapport. « C'était la première fois qu'une femme avait un tel comportement avec moi », avait-il affirmé, expliquant avoir été « surpris », « impressionné », « un peu gêné mais aussi sensible » à ces avances.

Son audition par les juges donne un autre éclairage. Le dîner au restaurant « Chez Françoise », célèbre table parisienne fréquentée par la classe politique ? Gérald Darmanin reconnaît que « c'est sans doute [lui] qui [a] trouvé le lieu ». Et s'il dîne avec la militante UMP, c'est bien parce qu'il l'a « trouvée jolie et sympathique ».

Le passage au club échangiste « Les Chandelles » ? Face aux policiers en 2018, il affirmait « ne pas avoir le souvenir de lui avoir proposé de nous rendre dans ce club ». Cette fois-ci, il déclare qu'il « n'en sai[t] rien, sans doute un peu des deux » et il admet qu'il s'était déjà rendu dans un club échangiste auparavant. Il semble d'ailleurs bien renseigné sur le lieu, « un club échangiste assez connu », où il sait que des préservatifs sont à disposition « dans les salons ». Et ce soir-là, « il y avait des gens mais pas énormément de monde », atteste-t-il.

Sophie Patterson a assuré que quelques jours après les faits, Gérald Darmanin se serait excusé, lui aurait dit avoir agi ainsi parce qu'il n'était pas bien, ayant perdu son père, que cela l'aurait touchée et qu'elle aurait accepté ses excuses. « J'ai sans doute dit que mon père était malade », « elle était très insistante et

j'ai essayé de mettre de la distance avec elle », explique le ministre, contestant cependant toute « excuse » car il n'avait « rien fait de répréhensible ».

Un élément vient conforter la version de la plaignante sur ce point : dans un mail versé à l'enquête, Sophie Patterson demande le 3 avril 2009 à son mari, Pierre Spatz, ingénieur informatique de métier, s'il a pu trouver des informations au sujet du « papa de Gérald » sur Internet. « Je n'ai pas trouvé d'information sur le papa de Gérald malheureusement », lui répond-il par mail le soir même.

« Sophie, qui a énormément d'empathie, l'a excusé et m'a quand même demandé de vérifier si M. Darmanin père était décédé. Je n'ai rien trouvé sur Internet », a précisé M. Spatz en audition. Il a déclaré aux enquêteurs en 2018 avoir continué à vérifier l'information « tous les ans » jusqu'à cette découverte surprenante : « J'ai appris récemment qu'il était vivant. » Il est en effet décédé en 2019, comme l'a indiqué Gérald Darmanin à la juge.

Après cette nuit de mars 2009, Sophie Patterson et Gérald Darmanin vont échanger par téléphone jusqu'au 30 septembre 2010, et se revoir « deux fois » selon elle ; « plus que deux fois », selon lui.

D'après elle, elle a maintenu le contact uniquement pour obtenir ce que l'écu lui aurait promis : une lettre d'intervention à la garde des Sceaux de l'époque, Michèle Alliot-Marie, pour que son pourvoi en cassation soit examiné. Dans cette affaire, Gérald Darmanin a-t-il volontairement tardé à écrire à Michèle Alliot-Marie, puis à remettre à Sophie Patterson les lettres échangées avec la ministre, tout en continuant de lui proposer des verres ? C'est ce qu'affirme la plaignante.

L'écu écrit à la garde des Sceaux le 3 novembre 2009, soit huit mois après les faits. Dans son courrier, versé au dossier, il explique que Sophie Patterson « s'est pourvue en cassation à la suite d'une condamnation mineure », et il demande à la ministre UMP « de bien vouloir faire recevoir Madame Patterson ou, pour le moins faire étudier sérieusement son dossier qui a été transmis à vos services ». La plaignante insiste auprès de lui pour avoir copie de la lettre, et elle l'obtient le 17 décembre 2009.

Le 30 mars 2010, Michèle Alliot-Marie répond à Gérald Darmanin. Elle confirme que « le pourvoi est actuellement en cours d'examen au sein de la Cour de cassation », mais elle lui oppose une fin de non-recevoir : « Il ne m'est pas possible de formuler des appréciations sur les décisions de justice ou d'intervenir dans le déroulement des procédures en cours ».

Le 3 avril, dans un SMS, Gérald Darmanin promet à Sophie Patterson – qui l'a relancé – de lui adresser la réponse de la ministre, et précise que cette lettre « évoque le fait que [sa] demande de cassation est à l'étude ». Sans l'informer que la garde des Sceaux refuse d'intervenir dans son dossier...

Sophie Patterson affirme n'avoir eu copie de cette lettre que six mois plus tard le 30 septembre 2010, et avoir interrompu tout contact à cette date. Gérald Darmanin soutient au contraire lui avoir adressé ce courrier par mail dès le mois d'avril, avant de lui remettre « physiquement » « fin septembre ». Si leurs échanges se sont interrompus brutalement à cette date, c'est parce qu'il a reçu un « appel » du mari de Sophie Patterson, et qu'il s'est lui-même marié avec sa fiancée, dit-il.

Pourtant, le premier appel de Pierre Spatz date du 17 février 2010 (sept mois plus tôt) et son mariage de juin 2010 (quatre mois plus tôt).

Il ne nie pas en revanche lui avoir adressé avec retard la première lettre : « Elle a pu donc me reprocher d'avoir menti quant à l'existence de cette lettre et d'abuser, ce que je réfute, d'une position que de toute façon je n'avais pas ».

Le ministre a aussi assuré aux juges avoir mis « de la distance » parce que Sophie Patterson devenait « insistante ». Leurs échanges de SMS, versés au dossier, montrent l'inverse. Lorsqu'elle lui écrit, c'est le plus souvent pour lui réclamer les fameuses lettres : « Tu peux m'envoyer par mail les lettres dont tu m'as parlé merci » ; « N'oublie pas ma lettre à Alliot Marie merci » ; « Ma lettre ? ».

Gérald Darmanin, lui, est à l'initiative de la plupart des échanges. Dans 36 messages, il la sollicite ou la relance pour la voir, et dans quatre pour lui parler au téléphone. Alors même qu'à plusieurs reprises, Sophie Patterson lui explique qu'elle ne souhaite plus le voir.

Le 27 octobre 2009, à 21 h 49, il écrit :

- « Libre pour prendre un verre? Gérald ».
- « Ne me contactez plus !!!! », répond-elle.
- « Si tu veux, meme si j'aurais aime prendre un dernier verre ». « J'aimerais que tu me rappelles sil te plais... Gérald ».

Quelques jours plus tard, le 4 novembre, à minuit, il lui écrit à nouveau :

- « Bonne nuit a toi. Gérald ».
- « Oublie mon numero !!!!! », rétorque-t-elle.
- « Ok mais prenons un dernier verre ».

Le 8 décembre, il lui demande encore de se voir : « So, j'aimerais vraiment que tu m'accordes un autre diner ou u autre verre... Je t'embrasse.. ». Puis le 16 décembre : « So, en cette fin d'année, acceptes tu de boire un verre ce soir ? ».

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 2009, elle lui répond par un message incendiaire : « Abuser de sa position ! Pour ma par cet être un sale con !!!! Surtout quand on et dans la peine , la politique te correspond bien !!! » ; « Quand ont sait l'effort qu'il m'a fallu pour baiser avec toi !!!! Pour t'occuper de mon dossier ». « Tu as raison je suis sans doute un sale con. Comment me faire pardonner ? », lui répond-il à 5 h 21. Plus tard, il implore : « Merci de me redonner une chance.. Es tu dispo des ce soir ? »

Elle réclame la copie de sa lettre d'intervention à la ministre de la justice, il lui envoie par mail et enchaîne avec une nouvelle sollicitation : « C'ok pour ce soir ? Un verre vers 22h ? » Sans réponse, il insiste : « Peux tu me dire pour ce soir afin que je m'organise ? 22h cest trop tard? » ; « Manifestement tu ne veux pas me voir... Mais sait-on jamais, tu peux quand tu veux, je bosse... ». « Je suis accompagnée et ne peux te contacter pour le moment », finit-elle pas répondre, à 22 heures. « Ok. Vers minuit ? », relance-t-il. « Penses tu etre disponible avant 1h ? », demande-t-il encore, une heure après.

Le lendemain de Noël, Gérald Darmanin la sollicite à nouveau, à deux reprises, pour « un verre » le soir-même. « Désolé je suis avec mon amoureux », décline-t-elle. Quatre heures plus tard, à 23 heures, il retente : « Desormais disponible? », après lui avoir demandé si elle était « satisfaite de [sa] lettre [à la garde des Sceaux, Ndlr] ». « Tu nas pas lair de vouloir me consacrer un peu de temps... Tant pis. », déplore-t-il. À la rentrée de janvier, il revient pourtant à la charge : « Es tu libre pour prendre un verre ce soir ? »

Trois jours après, Sophie Patterson lui fait encore part de sa colère : « Je vais m'occuper activement !!!!! de dénoncer tes pratiques douteuse ta lettre au ministère de l'intérieur et un faux !!!! ». « Que raconte tu... C'était une lettre au ministere de la justice d'abord. », répond-il, en lui proposant plusieurs fois de se voir et de lui apporter « une nouvelle copie de [son] intervention ». Le 3 février, il l'assure que « la lettre est bien arrivee » au ministère de la justice. Lorsqu'elle lui écrit qu'elle se sent « fatiguée », « finie », et qu'elle ne va « pas tenir encore longtemps », il lui propose à nouveau un verre, puis la relancera.

En avril, après l'avoir informée qu'il avait reçu la réponse de la garde des Sceaux, il lui propose plusieurs fois « un verre » en soirée. Le 22 juin, il lui dit qu'il l'attend au restaurant Costes et la relance quatre fois. « Je t'attends encore un peu en esperant que tu passeras ; je suis revenu pour toi ». Sans nouvelle, il conclut : « Manifestement tu ne veux plus me parler ».

Fin septembre, Sophie Patterson le relance pour obtenir la réponse de Michèle Alliot-Marie. Il lui propose de se voir le soir pour lui donner. Le 30 septembre, elle lui répond qu'elle est au restaurant et pas disponible avant « minuit et demi une heure » ou propose « semaine prochaine ont dine club [sic] ? ».

Lors de son audition, la plaignante a relaté avoir recontacté Gérald Darmanin en juillet 2012, lorsqu'il a été élu député, avec des messages « ironiques », évoquant implicitement son dossier. « Tu vas certainement pas t'impliquer sur les erreurs judiciaire? sur les requêtes en révision plus accesible? Tes toujours lamentables? Ou tu te bouge pour des causes juste... », l'a-t-elle questionné. Elle lui dit être à Saint-Barthélémy et ironise : « Prend un avion ? [...] Douillet il n'a pas un jet ? ». Ce jour-là encore, Gérald Darmanin lui propose de « prendre un café ».

Questionné par les juges sur ces SMS, le ministre s'est défendu en brandissant des conversations orales qu'il aurait eues avec la plaignante, un élément invérifiable. Ainsi, lorsque la magistrate insiste sur ce fameux échange du 17 décembre 2009 dans lequel Sophie Patterson dénonce un abus de pouvoir, Gérard Darmanin répond : « Son SMS était une réponse à un échange qu'on avait dû avoir téléphoniquement. » Et quand la juge relève que le reproche que lui aurait fait la plaignante d'avoir trompé son mari avec lui ne ressort « à aucun moment » des SMS, il rétorque : « Elle m'a fait ce reproche par téléphone ou à l'occasion d'entrevues ».

Lors de son audition chez les juges, Gérard Darmanin a avancé un nouvel argument : le fait qu'il était à l'époque « fiancé ». Face aux policiers, le ministre avait, au détour d'une phrase, évoqué « une amie avec laquelle [il avait] des projets de mariage ». Cette fois, sa compagne de l'époque est mentionnée à de nombreuses reprises, pour expliquer des éléments embarrassants. Comme, par exemple, les excuses qu'il aurait présentées à Sophie Patterson – d'après celle-ci – et l'interruption brutale de leurs contacts en 2010.

Il indique que Sophie Patterson était « très insistante pour [le] revoir » et qu'il lui aurait donc fait savoir qu'il avait « une fiancée et des projets de mariage ». Il aurait ensuite mis « de la distance » parce qu'il « ne souhaitai[t] pas qu'elle appelle [sa] petite amie ». « Je ne me sentais pas forcément très bien parce que j'avais trompé ma fiancée », a-t-il ajouté.

C'est encore sa « fiancée » que Gérard Darmanin invoque pour justifier le fameux échange de SMS dans lequel il est accusé d'avoir « abusé de sa position ». Interrogé sur ces messages clé par les policiers en 2018, l'ancien maire de Tourcoing avait répondu : « Elle m'avait expliqué avoir trompé son mari avec moi. Je ne me souviens pas précisément de ces échanges. » Face aux juges, il a donné une autre explication : son expression « sale con » renvoyait en réalité au « fait d'avoir trompé [sa] fiancée », car « le soir des faits, (Sophie Patterson) ne savait pas qu'[il] étai[t] en couple avec quelqu'un ». « Ce SMS n'a rien à voir avec la relation sexuelle que nous avons eue neuf mois avant », a-t-il en tout cas assuré.

C'est à nouveau sa fiancée qu'il mentionne pour justifier qu'il n'a rien réglé du dîner et des verres aux Chandelles : « Étant fiancé et ayant un compte commun avec ma fiancée, je ne me vois pas payer en chèque ou en carte bancaire des consommations dans un club échangiste ». La question n'est pas neutre pour Gérard Darmanin, qui présente une soirée où il se serait fait guider par Sophie Patterson après le restaurant. Pourtant, à l'époque, l'élu dispose également d'un compte personnel à la BRED et d'une carte bancaire rattachée à celui-ci, selon nos informations. Il a d'ailleurs expliqué qu'il avait sans doute « payé la chambre d'hôtel le lendemain matin » en partant. Lors de l'enquête préliminaire, les policiers n'ont pas trouvé de traces de paiement aux Chandelles sur le compte de Sophie Patterson et ils n'ont pas épluché les comptes (commun et personnel) de Gérard Darmanin.

Enfin, face aux magistrats, le ministre de l'intérieur a avancé des raisons politiques à la plainte de la militante UMP, qui serait liée d'après lui à sa « nomination au gouvernement d'Emmanuel Macron en mai 2017 » : « Elle avait fait campagne pour François Fillon jusqu'au bout et je suis certain qu'elle m'en a voulu d'avoir rejoint l'équipe du président. [...] Je pense qu'elle ne voulait pas que je sois ministre parce qu'à ses yeux j'avais trahi ma famille politique. »

Cet argument ne colle pas avec les conclusions d'une expertise psychologique réalisée sur Sophie Patterson lors de l'enquête préliminaire. Rendu le 9 février 2018 par une psychologue clinicienne exerçant auprès de la Cour d'appel de Paris, le rapport de 51 pages ne dit rien d'un quelconque désir de vengeance politique. Au contraire, la psychologue insiste sur la « dimension intense », chez la plaignante, de la « symptomatologie traumatique en lien avec les faits de type viol de la part d'une figure d'autorité et de confiance ».

Sophie Patterson est présentée dans le rapport comme une « femme d'une intelligence supérieure à la moyenne », au parcours difficile et à la personnalité « complexe », mais « campée dans le réel ». En audition, son mari (dont elle est séparée depuis 2014) n'a pas dit autre chose en la présentant comme «

quelqu'un d'entier », « gentil », « volcanique tout en étant très fragile », qui « ne supporte pas l'injustice » et « a le cœur sur la main ».

« Il semble que Monsieur Darmanin Gérald n'ait pas su entendre le non-désir de Madame Patterson Sophie, puisqu'à aucun moment a priori, il ne l'encourage à partir mais bien au contraire insiste à plusieurs reprises pour l'entraîner dans une spirale de soumission et d'obéissance, avec un contexte de fragilisation de Madame Patterson Sophie, dans une dimension de quête désespérée d'innocence », a considéré la psychologue dans son expertise.

Durant l'audition, la juge a insisté sur la question de l'abus de pouvoir. Gérald Darmanin l'a répété : « Pour moi, il n'y a pas de lien entre la relation sexuelle que nous avons eue et la raison pour laquelle elle était venue à l'UMP. Il n'y avait aucune contrepartie dans cette relation sexuelle ». Il a soutenu n'avoir « jamais abusé d'une position qu'[il] n'avai[t] d'ailleurs pas à l'époque ». Si « préjudice moral » il y a, il n'en est « pas le responsable », a-t-il rétorqué à la magistrate. Aujourd'hui, le seul regret qu'il formule, c'est qu'il n'aurait « pas dû la rencontrer ».

En février 2018, l'enquête préliminaire avait été bouclée trois jours après l'audition du ministre, puis classée sans suite par le parquet de Paris qui estimait qu'elle n'avait ni permis d'établir « l'absence de consentement de la plaignante », ni caractérisé « l'existence d'une contrainte, d'une menace, d'une surprise ou d'une quelconque violence à son endroit ». Sophie Patterson s'était ensuite constituée partie civile, et les investigations avaient repris en juin 2020 sous l'égide d'une juge d'instruction. De son côté, Gérald Darmanin avait déposé une plainte en dénonciation calomnieuse, toujours en cours.

L'accusation d'abus de pouvoir est au cœur de l'autre affaire qui a visé le ministre. En février 2018, une habitante de Tourcoing vivant au RSA avait déposé une plainte pour « abus de faiblesse ». Elle avait indiqué aux policiers s'être « sent[ie] obligée » d'avoir des rapports sexuels avec Gérald Darmanin, alors maire de Tourcoing, en 2016, pour qu'il intervienne en faveur de sa demande de logement.

Des lettres, que Mediapart s'était procurées, attestaient d'intervention de l' élu auprès des bailleurs sociaux juste après le rapport sexuel. Au bout du compte, aucun organisme n'avait favorisé la situation de la jeune femme. Mais l' élu lui avait transmis les courriers et leurs réponses en lui signifiant que son dossier était « actuellement suivi ».

L'enquête, ouverte pour « abus de faiblesse » et « trafic d'influence », avait été classée sans suite après trois mois d'investigation. Le ministre n'avait contesté ni la relation sexuelle, ni ses lettres d'intervention. Mais il avait, à nouveau, affirmé n'avoir « jamais abusé de la faiblesse ou de l'intégrité de quiconque » (lire notre enquête).

Les avocates de Sophie Patterson souhaitent aujourd'hui que cette procédure « soit intégralement jointe au dossier en raison des similitudes apparentes » qu'elle présente avec la leur, « dans la nature des faits reprochés à M. Darmanin ».

Dans les deux affaires, Gérald Darmanin a eu des relations sexuelles avec des femmes venues lui demander de l'aide (l'une pour son dossier judiciaire, l'autre pour son logement). Dans les deux affaires, il a adressé des lettres en tant que représentant politique, laissant penser à ces femmes qu'il avait un levier d'action.